

PREPARATION DE LA LISTE ROUGE

DES MAMMIFERES NON VOLANTS DE GUYANE

Maïlis Huguin (Kwata) & Benoit de Thoisy (Kwata)

Avec la collaboration du groupe d'experts constitué de : F. Catzeflis (CNRS / Institut des Sciences de l'Evolution, Université de Montpellier), M. Dewynter (Fondation Biotope Guyane), P. Gaucher (CNRS Guyane), C. Richard-Hansen (ONCFS Guyane), C. Silva (IEPA, Macapa, Brésil), B. Lim (Royal Ontario Museum, Canada).



Maîtrise d'ouvrage

DEAL Guyane

Maîtrise d'œuvre

Association Kwata, Cayenne.

Photos couverture

haut gauche : *Holochilus sciureus*, A. Baglan ©; haut droite : *Panthera onca*, Kwata © ; milieu : *Cryptonanus* sp. nov., S. Barrioz © ; bas gauche : *Pteronura brasiliensis*, G. Feuillet © ; bas droite : *Odocoileus cariacou*, R. Turpin ©.

1. Présentation du travail

L'élaboration de "La Liste rouge des espèces menacées en France" est conduite depuis 2007 par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Réalisé sur la base des critères internationaux de l'UICN, cet état des lieux consiste à dresser un bilan objectif du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Le projet couvre progressivement les différents groupes taxonomiques de métropole et d'outre-mer, chaque groupe évalué dans un territoire donné constituant un nouveau chapitre de la Liste rouge nationale.

La DEAL est chargée de la maîtrise d'ouvrage de la préparation des listes rouges des espèces menacées de Guyane, de sa coordination technique, administrative et financière au niveau régional.

L'association Kwata a été retenue pour préparer la liste rouge des mammifères non volants présents en Guyane. Il s'agit d'une démarche d'animation du réseau des scientifiques et des naturalistes pour obtenir les données/expertises existantes sur les espèces, apprécier la manière de caler les différents critères d'appréciation et proposer, sur la base de cette analyse pondérée, une cotation pour chaque espèce en veillant toujours à la cohérence d'ensemble de la démarche.

Aux différentes étapes-clés, ce travail doit être validé par un Comité d'experts (CE). Après mail d'invitation (20 avril 2015), et acceptations des personnes sollicités, le CE constitué pour les mammifères non volants des personnes suivantes : F. Catzefflis (CNRS / Institut des Sciences de l'Evolution, Université de Montpellier), M. Dewynter (Fondation Biotope Guyane), P. Gaucher (CNRS Guyane), C. Richard-Hansen (ONCFS Guyane), C. Silva (IEPA, Macapa, Brésil), B. Lim (Royal Ontario Museum, Canada).

Une fois finalisé, le travail sera présenté au CSRPN, puis il fera l'objet d'un atelier final de validation. Cet atelier sera animé par l'UICN France et le MNHN et réunira tous les experts concernés pour assurer une validation collégiale des évaluations selon la méthodologie de l'UICN. Ce travail est conduit conformément aux guides de référence suivants :

- UICN. (2012a). Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN : Version 3.1. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. vi + 32pp.
- UICN. (2012b). Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national. Version 4.0. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44pp.
- UICN France (2011). Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France.

2. Présentation des points clés de la méthodologie UICN (UICN 2011)

2.1. Les catégories et critères UICN

Selon la méthode de l'UICN, toute espèce peut être classée dans l'une des 11 catégories de la Liste rouge en fonction de son risque d'extinction (Figure 1).

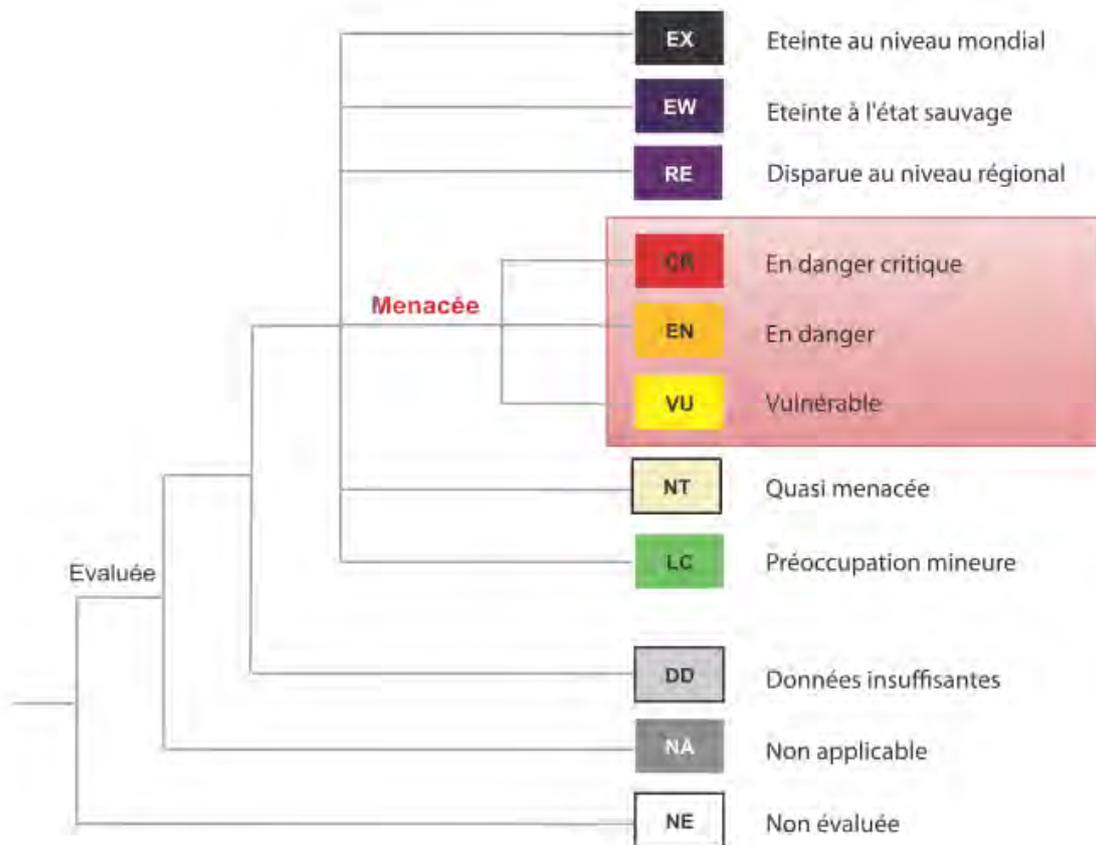


Figure 1. Catégories de la liste rouge (UICN 2012a)

Les catégories Eteinte (EX) et Eteinte à l'état (EW) correspondent à des espèces éteintes à l'échelle mondiale. La catégorie Disparue au niveau régional (RE) s'applique à des espèces ayant disparu de la région considérée mais subsistant ailleurs. Les trois catégories En danger critique (CR), En danger (EN) et Vulnérable (VU) rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.

La catégorie Quasi menacée (NT) regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

La catégorie Préoccupation mineure (LC) rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée. La catégorie Données insuffisantes (DD) regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données

disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition. Bien que la catégorie Données insuffisantes ne soit pas une catégorie "Menacé", elle indique qu'il faut acquérir davantage de données sur un taxon afin de déterminer la catégorie appropriée.

La catégorie Non applicable (NA) correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation (par ex. espèces introduites ou espèces visiteuses non significativement présentes dans la région).

La catégorie Non évaluée (NE) rassemble les espèces qui n'ont pas encore été confrontées aux critères de la Liste rouge.

Le classement des espèces dans les catégories d'espèces menacées s'opère sur la base de cinq critères d'évaluation (Tableau 1) faisant intervenir des facteurs quantitatifs tels que la taille de la population, le taux de déclin, la superficie de l'aire de répartition ou sa fragmentation. Il suffit qu'au moins un des critères A à E soit rempli pour qu'une espèce soit classée dans l'une des catégories "En danger critique" (CR), "En danger" (EN) ou "Vulnérable" (VU).

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p>		<p>(a) l'observation directe (sauf A3)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>	
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :			
(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités :	= 1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : (max de 100 ans dans l'avenir)	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR,			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

Figure 2. Critères de classement dans les catégories d'espèces menacées (UICN 2011)

2.2. Le classement

Au niveau régional, l'évaluation des espèces selon la méthodologie de l'UICN se déroule selon les étapes suivantes :

- Identifier les espèces à évaluer : à une échelle régionale, certaines espèces ne doivent pas être soumises au processus d'évaluation. Il s'agit des espèces introduites et des espèces erratiques pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable. Une espèce est considérée comme erratique lorsque sa présence dans la région est occasionnelle, c'est-à-dire en général irrégulière et peu fréquente. Ces espèces sont écartées du processus d'évaluation et classées dans la catégorie Non applicable.

- Evaluer les espèces :

- Faire un état des lieux : rassembler et vérifier toutes les données disponibles pour chaque espèce évaluable en vue de son classement.
- Evaluer les espèces : effectuer une évaluation initiale de l'espèce concernée, en appliquant les catégories et critères pour aboutir à un classement préliminaire. Chaque taxon doit être évalué en fonction de tous les critères et tous les critères remplis pour la catégorie de menace la plus élevée doivent être consignés.

- Ajuster les classements : ajuster si nécessaire la catégorie obtenue lors de l'évaluation initiale, en l'abaissant ou en l'augmentant d'un ou plusieurs échelons, en fonction de l'influence éventuelle des populations situées à l'extérieur de la région sur le risque réel de disparition de l'espèce. Cette influence s'exerce par le biais des migrations ou des échanges de populations intervenant à travers les limites de la région. Cet ajustement diffère selon que l'espèce est reproductrice ou visiteuse.

- Consulter les experts : Les pré-évaluations doivent être soumises à un Comité d'Experts puis corrigées à partir de leurs remarques. Le travail est ensuite présenté au CSRPN et corrigé en fonction de ses remarques. Enfin, un atelier final de validation est organisé, qui est animé par l'UICN France et le MNHN, et réunit tous les experts concernés pour assurer une validation collégiale des évaluations selon la méthode de l'UICN. A la suite de cet atelier, les fiches synthétiques et les évaluations sont corrigées pour obtenir leur version finale.

3. Identification des espèces à évaluer

3.1. Matériel et méthodes

Dans un premier temps, la liste des Mammifères de Guyane [1] a été utilisée comme référence, elle dénombre 90 espèces de mammifères terrestres non volants.

Dans un second temps, les informations concernant les différents points d'observations de mammifères en Guyane ont été collectées auprès :

- de l'association Kwata: Inventaires grande faune par Indices kilométriques d'Abondances (IKA), programmes "Tapirs" et "Loutres", inventaires petits mammifères par piégeage, programmes de piégeage photographique, programme mortalité routière, observations opportunistes.
- du Parc Amazonien de Guyane (Inventaires ZNIEFF, programme IKA, programme chasse)
- de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (programme chasse, IKA)
- du site collaboratif Faune Guyane (programme participatif sur l'observation de la faune de Guyane)
- du bureau d'étude Biotope (Inventaires ZNIEFF)
- des programmes de l'ISEM (responsable F. Catzeflis) sur les petits mammifères de Guyane.

En accord avec le comité d'experts, il a été choisi de ne pas prendre en compte certaines observations de rongeurs et marsupiaux présentes dans la base de données fournie par Faune Guyane et sur la base ZNIEFF, car des erreurs d'identification sont possibles sur ces taxons. Cependant, les observations provenant de sites où la présence de l'espèce en question est avérée par des études antérieures ont été gardées. Seules ont été conservées les observations avec des identifications taxonomiques vérifiées par photos, existence d'un spécimen, et/ou d'un prélèvement de tissu qui aura permis une confirmation génétique. Cette précaution explique que pour certains taxa, le nombre d'occurrence est faible.

La plupart des observations datent des années 2000 à 2015 mais des données anciennes ont aussi été conservées car elles permettent d'avoir une analyse plus complète de l'évolution de la distribution de l'espèce en question et des menaces qui pèsent sur elle ; comme dans le cas de l'Atèle pour laquelle il y a des occurrences sur la bande littorale alors que de nos jours cette espèce n'est plus présente sur la côte.

Dans un troisième temps, les espèces introduites qui sont au nombre de trois (*Mus musculus*, *Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) ont été exclues du processus d'évaluation et ont été classées dans la catégorie Non Applicable.

3.2. Résultats

Au total, 87 espèces de mammifères terrestres non volants ont été sélectionnées pour être évaluées : 15 carnivores, 8 primates, 9 xénarthres, 5 artiodactyles, 1 périssodactyle, 35 rongeurs et 15 marsupiaux. Aucune espèce n'a été jugée comme erratique.

4. Evaluation des espèces : matériel et méthode

4.1. Précision des données et principe de précaution

L'UICN encourage l'utilisation de données quantitatives et précises ; cependant, lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les évaluateurs sont encouragés à choisir une approche de précaution qui reste bien entendu réaliste vis-à-vis de l'incertitude (UICN 2012a). En particulier, lorsqu'aucun chiffre précis n'est disponible mais que des estimations, déductions ou projections le sont, il est préconisé de les utiliser. En outre, il est souhaitable d'éviter le recours à la catégorie Données insuffisantes, dès lors que les informations disponibles permettent d'apprécier raisonnablement la situation de l'espèce (UICN 2011).

4.2. Utilisation de l'index d'empreinte humaine

L'évaluation des menaces sur la biodiversité a été proposée par le biais d'un "index d'empreinte humaine" [2]. Cet index avait été construit avec des données de 2000, et réactualisé ensuite avec des données de 2012. Les liens avec des données de mesures d'abondances sur le terrain ont été utilisés afin d'estimer les surfaces d'habitat favorables de certaines des espèces (*Panthera onca*, *Puma concolor*, *Tapirus terrestris*, *Tayassu pecari*, *Ateles paniscus*, *Cebus olivaceus*, *Pteronura brasiliensis*). Ces données ont notamment été utilisées pour l'estimation de l'étendue et/ou la qualité de l'habitat de la condition (b) du critère B ainsi que pour l'estimation du nombre d'individus matures du critère C et D. Par ailleurs, les différences de surfaces impactées avec les données de 2000 et de 2012 ont permis d'évaluer des pertes d'habitats favorables.

4.3. Classement selon le critère A « réduction de la population »

L'utilisation du critère A nécessite d'avoir une mesure de la réduction de la population évaluée. Ces informations sont disponibles pour certains taxons comme les primates, les deux pécaris, les deux biches, le tapir et l'agouti [2,3,4,5]. Même si un déclin est observé chez certains d'entre eux, celui-ci n'atteint pas le seuil des 30% spécifié par l'UICN.

4.4. Classement selon le critère B « répartition géographique »

L'utilisation du critère B nécessite d'avoir une mesure de la surface de l'aire de distribution de l'espèce. Cette surface peut être estimée à partir de la zone d'occurrence (critère B1, Figure 2a) ou la zone d'occupation (critère B2, Figure 2b) :

- La zone d'occurrence est définie comme la superficie délimitée par la ligne imaginaire continue la plus courte possible pouvant renfermer tous les sites connus, déduits ou prévus de présence actuelle d'un taxon, à l'exclusion des individus

erratiques. Cette mesure peut exclure des discontinuités ou disjonctions dans la répartition globale d'un taxon (par exemple de larges zones où l'habitat est, à l'évidence, inadéquat).

- La zone d'occupation est la superficie occupée par un taxon au sein de la «zone d'occurrence», à l'exclusion des individus errants.

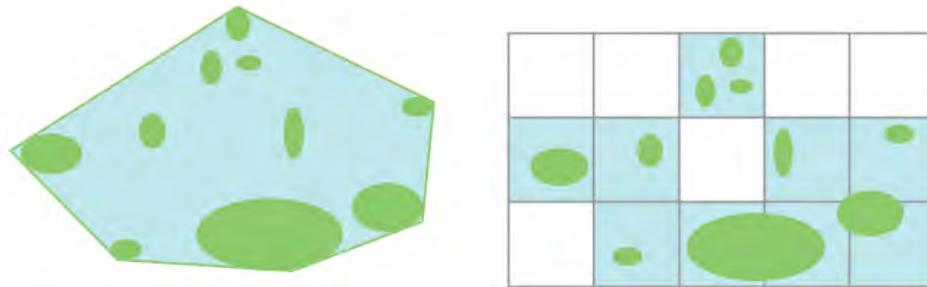


Figure 2 : zone d'occurrence (à gauche) et zone d'occupation (à droite) (UICN 2011)

Les zones d'occurrences et les zones d'occupations ont été calculées pour chacune des espèces grâce au logiciel en ligne Geocat (<http://geocat.keew.org/editor>). L'utilisation des zones d'occupations a été privilégiée car la superficie des domaines vitaux peut fortement varier d'un taxon à un autre. En effet, la maille préconisée par l'UICN est de 2x2 km or certains taxons comme les grands singes, les grands félins ou le pécari à lèvres blanches peuvent avoir des territoires d'une à plusieurs dizaines de km² [6]. C'est pourquoi l'utilisation d'une maille de 5x5 km pour ces espèces a été choisie. De plus, l'utilisation des zones d'occurrence n'est pas pertinente pour les espèces pour lesquelles il n'y a qu'un ou deux points d'observation (*Marmosa lepida*, *Oecomys* sp1, *Oligoryzomys messorius*, *Rhipidomys leucodactylus* et *Sigmodon alstoni*).

4.5. Classification

Pour qu'une espèce soit classée comme menacée à partir du critère B, il faut tout d'abord qu'elle entre dans l'une des 3 catégories suivantes (UICN 2012a): zone d'occupation < 10 km² (CR) ou < 5 00 km² (EN) ou < 2000 km² (VU), puis qu'elle remplisse au moins deux des conditions suivantes :

- B(a) : la zone d'occurrence est sévèrement fragmenté ou le nombre de localités est =1 (CR), <5 (EN), <10 (VU).
- B(b) : on observe un déclin continu (i) de la zone d'occurrence, (ii) de la zone d'occupation, (iii) de la superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) du nombre de localités ou de sous-populations, (v) du nombre d'individus matures.
- B(c) : on observe des fluctuations extrêmes (i) de la zone d'occurrence, (ii) de la zone d'occupation, (iii) du nombre de localités ou de sous-populations, (iv) du nombre d'individus matures.

Une localité est définie par l'UICN comme une zone particulière du point de vue écologique et géographique dans laquelle un seul phénomène menaçant peut affecter rapidement tous les individus du taxon présent.

La condition B(a) a été retenue pour *Hylaeamys yunganus* car les faibles nombres d'occurrences semblent représentatifs de leur répartition. La condition a aussi été retenue pour les espèces inféodées à un habitat particulier sur une zone géographique restreinte telles que les savanes du littoral (*Cryptonanus* sp, *Sigmodon alstoni*, *Holochilus sciureus*), les massifs montagneux du sud de la Guyane (*Oligoryzomys messorius*) et les mangroves (*Odocoileus cariacou*). Pour ces espèces le nombre de localités est inférieur à 10, et les savanes sont des habitats sévèrement fragmentées.

En revanche, la condition B(a) n'a pas été retenue pour les espèces forestières pour lesquelles les méthodes d'observations (piégeages...) peuvent ne pas être adaptées, En effet, l'habitat forestier n'étant ni restreint ni sévèrement fragmenté, le faible nombre de données disponibles ne nous permet pas de conclure sur la distribution réelle de ces taxons en Guyane et risquerait de nous faire sous-estimer le nombre de localités de l'espèce.

La condition B(b) a été retenue pour toutes les espèces car, sur la base des menaces, il a été estimé que la superficie et la qualité de l'habitat forestier ainsi que les savanes étaient en déclin [2,7,8,9,10] excepté pour la seule espèce a priori strictement inféodé aux mangroves et habitats très littoraux (*Odocoileus cariacou*) dont l'habitat est stable [11].

La condition B(c) a été retenue pour *Tayassu pecari* [5] ainsi que pour les deux espèces de *Didelphis* (*D. marsupialis* et *D. imperfecta*) [12,13]. Aucune information ne laisse supposer qu'il pourrait exister des fluctuations extrêmes chez les autres espèces.

5. Classement selon le critère C "petite population et déclin"

Le critère C nécessite d'avoir un ordre de grandeur de la taille de la population évaluée, et plus précisément du nombre d'individus matures, mais aussi des informations qualitatives ou quantitatives sur le déclin potentiel de l'espèce. Ainsi, pour qu'une espèce soit classée comme menacée à partir de ce critère, il faut tout d'abord qu'elle entre dans une des trois catégories suivantes (UICN 2012a): nombre d'individus matures < 250 (CR), ou < 2 500 (EN) ou < 10 000 (VU), puis qu'elle remplisse au moins un des deux sous-critères suivants :

- Critère C1 : déclin continu estimé à au moins 25 % en 3 ans ou 1 génération, 20 % en 5 ans ou 2 générations, 10 % en 10 ans ou 3 générations.

- Critère C2 : déclin continu (non quantifié) ET une des 3 conditions suivantes :

- a(i) nombre d'individus matures dans chaque sous-population <50 (CR), <250 (EN), <1000 (VU) ;
- a(ii) pourcentage d'individus dans une sous-population 90%-100% (CR), 95%-100% (EN), 100% (VU) ;

- b fluctuation extrême du nombre d'individus (toutes catégories).

Le critère C n'a été retenu que pour *Pteronura brasiliensis*. Aucune donnée ne permet de conclure à un déclin continu égal au supérieur aux seuils spécifiés par l'UICN pour les autres espèces, cependant le nombre d'individu mature de quatre espèces (*Panthera onca*, *Puma concolor*, *Tapirus terrestris*, *Tayassu pecari*) est inférieur aux seuils fixés.

6. Classement selon le critère D "population très petite ou restreinte"

Le critère D nécessite d'avoir un ordre de grandeur de la taille de la population évaluée et plus précisément du nombre d'individus matures. Pour qu'une espèce soit classée comme menacée à partir de ce critère, il faut qu'elle entre dans une des 3 catégories suivantes (UICN 2012a): nombre d'individus matures < 50 (CR), ou < 250 (EN) ou < 1000 (VU).

Le critère D1 a seulement été utilisé pour *Panthera onca* et *Pteronura brasiliensis*. Le critère D2 a été utilisé pour *Cryptonanus* sp. et *Odocoileus cariacou*, qui rentrent à la fois dans la condition de l'AOO <20 km² et du nombre de localité ≤5.

7. Classement selon le critère E "Analyse quantitative"

Une analyse quantitative est définie par l'UICN comme toute technique d'analyse qui évalue la probabilité d'extinction d'un taxon en se basant sur les caractéristiques de son cycle biologique, les exigences d'habitats, les menaces et les options de gestion spécifiées (UICN 2012).

Ces données ne sont disponibles pour aucune espèce.

8. Evaluation des espèces

Sur la base des connaissances actuelles, de la distribution des espèces et des menaces existantes, l'évaluation préliminaire a permis de classer 63 espèces en catégorie LC et 12 espèces en catégorie DD (tableau page suivante). Le CE a demandé à ce que des commentaires spécifiques soient ajoutés à 10 d'entre elles (*Oecomys* sp. 1, *Oligoryzomys delicatus*, *Oligoryzomys messorius*, *Sigmodon alstoni*, *Chironectes minimus*, *Neusticomys oyapocki*, *Dasyopus* sp nov, *Myrmecophaga tridactyla*, *Priodontes maximus*, *Lontra longicaudis*, *Speothos venaticus*) et a validé cette liste le 09 septembre 2015.

Les 11 espèces restantes (*Pteronura brasiliensis*, *Panthera onca*, *Puma concolor*, *Ateles paniscus*, *Cebus olivaceus*, *Chiropotes chiropotes*, *Tapirus terrestris*, *Tayassu pecari*, *Odocoileus cariacou*, *Cryptonanus* sp, *Holochilus sciureus*), dont le statut paraissait plus fragile, ont fait l'objet d'une évaluation plus complète.

L'évaluation des 11 espèces restantes a permis de classer

- **2 espèces** dans la catégorie "**en danger**": *Pteronura brasiliensis*, *Cryptonanus* sp.;
- **3 espèces** dans la catégorie "**vulnérable**": *Panthera onca*, *Odocoileus cariacou*, *Holochilus sciureus*;
- **4 espèces** dans la catégorie "**quasi menacée**" : *Puma concolor*, *Ateles paniscus*, *Tapirus terrestris*, *Tayassu pecari*;
- **1 espèce** dans la catégorie "**préoccupation mineure**" : *Cebus olivaceus* *
- **1 espèce** dans la catégorie "**données manquantes**" : *Chiropotes chiropotes* *

Ces deux espèces rejoignent les 63 et 12 espèces déjà classées dans ces catégories après la pré-évaluation du 09 septembre 2015 (tableau page suivante).

Cette évaluation a été envoyée au CE le 28 octobre 2015 et considérée comme validée du fait de non-opposition du CE aux classements. Cette liste sera validée définitivement en atelier commun au premier trimestre 2016.

De manière globale, les espèces menacées se retrouvent majoritairement chez les ongulés et les carnivores (cf. Figures 4 & 5). Les pressions s'exerçant sur ces deux taxons représentent bien les **principales menaces** pesant sur les mammifères non volants en Guyane, que sont la **surchasse** et la **perte d'habitat** (déforestation, orpaillage..).

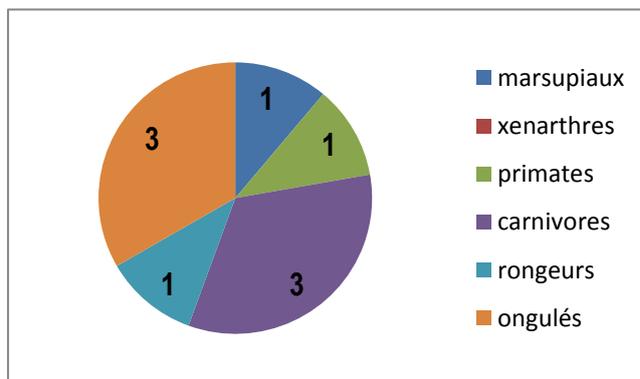


Figure 4. Répartition du nombre d'espèces menacées par ordre.

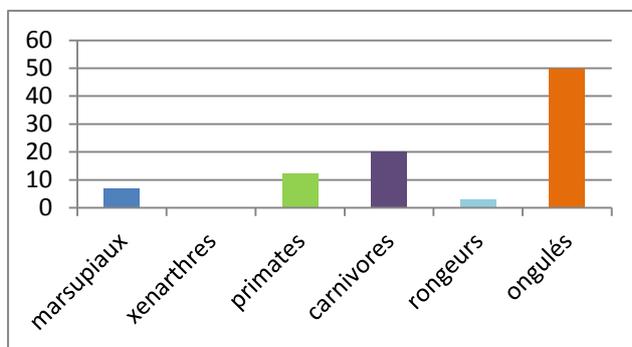


Figure 5. Pourcentage d'espèces menacées par ordre.

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie UICN mondiale	Catégorie Pré-évaluation	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie UICN mondiale	Catégorie Pré-évaluation
<i>Cryptonanus sp.</i>	Opossum-souris nain des savanes	NE	EN	<i>Mazama americana</i>	Biche rouge	DD	LC
<i>Pteronura brasiliensis</i>	Loutre géante	EN	EN	<i>Mazama nemorivaga</i>	Daguet brun amazonien	LC	LC
<i>Panthera onca</i>	Jaguar	NT	VU	<i>Pecari tajacu</i>	Pecari à collier	LC	LC
<i>Odocoileus cariacou</i>	Biche des palétuviers	LC	VU	<i>Agouti paca</i>	Pac	LC	LC
<i>Holochilus sciureus</i>	Rat des marais	LC	VU	<i>Coendou melanurus</i>	Coendou nain poilu	LC	LC
<i>Ateles paniscus</i>	Atèle noir	VU	NT	<i>Coendou prehensilis</i>	Coendou à queue préhensile	LC	LC
<i>Puma concolor</i>	Puma	LC	NT	<i>Dasyprocta leporina</i>	Agouti	LC	LC
<i>Tapirus terrestris</i>	Tapir terrestre	VU	NT	<i>Echimys chrysurus</i>	Rat arboricole à front blanc	LC	LC
<i>Tayassu pecari</i>	Pecari à lèvres blanches	VU	NT	<i>Euryoryzomys macconnelli</i>	Souris terrestre de McConnell	LC	LC
<i>Hyladelphus kalinowskii</i>	Opossum-souris nain de Kalinowski	LC	LC	<i>Guerlinguetus aestuans</i>	Ecureuil des Guyanes	LC	LC
<i>Caluromys philander</i>	Grand Opossum Laineux arboricole	LC	LC	<i>Hydrochoerus hydrochaeris</i>	Cabiaï	LC	LC
<i>Didelphis imperfecta</i>	Pian à oreilles blanches	LC	LC	<i>Hylaeamys megacephalus</i>	Souris terrestre à grosse tête	LC	LC
<i>Didelphis marsupialis</i>	Pian à oreilles oires	LC	LC	<i>Hylaeamys yunganus</i>	Souris terrestre des pinotières	LC	LC
<i>Marmosa murina</i>	Opossum-souris murin	LC	LC	<i>Makalata didelphoides</i>	Rat arboricole au nez rouge	LC	LC
<i>Marmosops parvidens</i>	Opossum-souris délicat des Guyanes	LC	LC	<i>Mesomys hispidus</i>	Rat arboricole épineux	LC	LC
<i>Marmosops pinheiroi</i>	Opossum-souris délicat de Pinheiroi	LC	LC	<i>Myoprocta acouchy</i>	Acouchi	LC	LC
<i>Metachirus nudicaudatus</i>	Quatre-yeux brun	LC	LC	<i>Neacomys dubosti</i>	Souris épineuse de Dubost	LC	LC
<i>Marmosa demerarae</i>	Petit Opossum laineux arboricole	LC	LC	<i>Neacomys paracou</i>	Souris épineuse de Paracou	LC	LC
<i>Monodelphis touan</i>	Pian rouge à queue courte	LC	LC	<i>Nectomys rattus</i>	Rat aquatique noirâtre	LC	LC
<i>Philander opossum</i>	Quatre-yeux gris	LC	LC	<i>Oecomys auyantepui</i>	Souris arboricole des Guyanes	LC	LC
<i>Bradypus tridactylus</i>	Paresseux à trois doigts	LC	LC	<i>Oecomys bicolor</i>	Souris arboricole bicolore	LC	LC
<i>Choloepus didactylus</i>	Paresseux à deux doigts	LC	LC	<i>Oecomys rex</i>	Grande souris arboricole	LC	LC
<i>Cyclopes didactylus</i>	Myrmidon	LC	LC	<i>Oecomys rutilus</i>	Souris arboricole roussâtre	LC	LC
<i>Dasybus kappleri</i>	Tatou de Kappler	LC	LC	<i>Proechimys cuvieri</i>	Rat épineux terrestre des Guyanes	LC	LC
<i>Myrmecophaga tridactyla</i>	Grand Fourmilier	VU	LC	<i>Proechimys guyannensis</i>	Rat épineux terrestre de Cuvier	LC	LC
<i>Priodontes maximus</i>	Tatou géant	VU	LC	<i>Rhipidomys nitela</i>	Petite souris grimpeuse	LC	LC
<i>Tamandua tetradactyla</i>	Fourmilier à collier	LC	LC	<i>Sciurillus pusillus</i>	Ecureuil nain	DD	LC
<i>Alouatta macconnelli</i>	Singe hurleur roux	LC	LC	<i>Zygodontomys brevicauda</i>	Rat des cannes	LC	LC
<i>Cebus olivaceus</i>	Capucin olive	NE	LC	<i>Chironectes minimus</i>	Opossum aquatique	LC	DD
<i>Pithecia pithecia</i>	Saki à face blanche	LC	LC	<i>Gracilinanus emiliae</i>	Opossum-souris nain d'Emilie	DD	DD
<i>Saguinus midas</i>	Tamarin à mains dorées	LC	LC	<i>Marmosa lepida</i>	Opossum-souris fauve	LC	DD
<i>Saimiri sciureus</i>	Singe écureuil commun	LC	LC	<i>Cabassous unicinctus</i>	Tatou à queue nue	LC	DD
<i>Sapajus apella</i>	Capucin brun	LC	LC	<i>Dasybus sp nov</i>		LC	DD
<i>Eira barbara</i>	Martre à tête grise	LC	LC	<i>Chiropotes chiropotes</i>	Saki noir	LC	DD
<i>Galictis vittata</i>	Grison	LC	LC	<i>Cerdocyon thous</i>	Renard des savanes	LC	DD
<i>Leopardus pardalis</i>	Ocelot	LC	LC	<i>Leopardus tigrinus</i>	Oncille	VU	DD
<i>Leopardus wiedii</i>	Margay	NT	LC	<i>Isothrix sinnamariensis</i>	Rat à queue en brosse des Guyanes	LC	DD
<i>Lontra longicaudis</i>	Loutre à longue queue	DD	LC	<i>Neusticomys oyapocki</i>	Souris aquatique de l'Oyapock	DD	DD
<i>Nasua nasua</i>	Coati roux	LC	LC	<i>Oecomys sp-1</i>		NE	DD
<i>Potos flavus</i>	Kinkajou	LC	LC	<i>Oligoryzomys delicatus</i>		NE	DD
<i>Procyon cancrivorus</i>	Raton crabier	LC	LC	<i>Oligoryzomys messorius</i>		NE	DD
<i>Puma yagouaroundi</i>	Jaguarondi	LC	LC	<i>Rhipidomys leucodactylus</i>	Grande souris grimpeuse	LC	DD
<i>Speothos venaticus</i>	Chiens des buissons	NT	LC	<i>Sigmodon alstoni</i>	Rat des savanes d'Alston	LC	DD

Tableau 1. Catégories UICN mondiale et catégories préliminaires en Guyane française des mammifères non volants.

9. Annexes

NOM

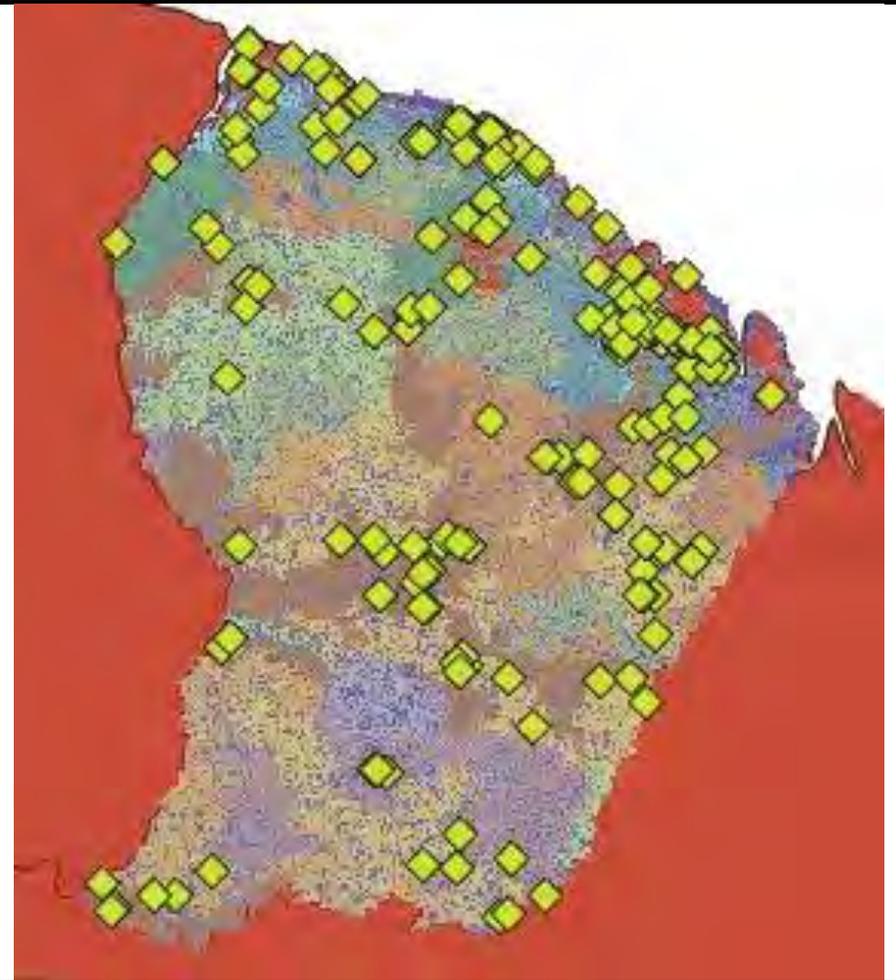
Panthera onca
Jaguar

Classement UICN
Quasi menacée



© Kwata

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Les densités calculées du jaguar est de 1 à 2 individu pour 100 km² [14] . Il n'est pas possible d'extrapoler de cette étude une superficie exacte de milieu favorable car il n'y a pas de différence significative des densités (4 sites) n'a été observée entre les différents sites d'études avec des index écologiques différents (note de 0 et 15, voir [2]). En revanche, lorsque le seuil d'empreinte humaine est supérieur à 20, l'abondance des espèces est quasi-nulle [14]. La superficie d'habitat sous ce seuil étant de 73 000 km ² [2, et sa réactualisation en 2012], il est donc possible d'extrapoler 750 et 1600 individus en Guyane .				
MENACES	Les menaces pesant sur le jaguar sont : <ul style="list-style-type: none"> • la perte d'habitat (déforestation) [10] • la surcharge des proies [3,4,5,9,14]. L'abondance des proies décline fortement au-delà d'une empreinte humaine de 12 ce qui correspond à 24 % du territoire [14]. • la destruction directe en réponse aux interactions avec le bétail et les animaux domestiques (quelques individus par an) [15]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance D'après le rapport "Jaguars in the New Millennium" [16], la zone JCU 43, qui concerne la région de l'Amapa au Brésil et la Guyane française, abriterait une population stable de jaguars .				
	Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, le jaguar n'étant pas inféodé à un type de forêt particulier (carte page précédente, à droite: points d'observations et grands types d'habitats forestiers [17], cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat. De plus, la surcharge diminue la qualité de l'habitat, comme cela a été précisé dans les menaces, l'abondance des proies décline fortement au-delà d'une empreinte humaine de 12 or en 2000, il y avait environ 18700 km ² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 12 contre 19 800 km ² en 2010 soit 2 % d'habitat perdu pour les proies en 10 ans [2 et réactualisation 2012].				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	oui	
	Fréquence d'observation		Commun dans certaines régions [18]	Il existe 21 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Réduction de la population à proximité des villes et villages [19].	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC : mais b(iii)	LC : mais moins de 2500 individus matures	VU D1	DD

NOM

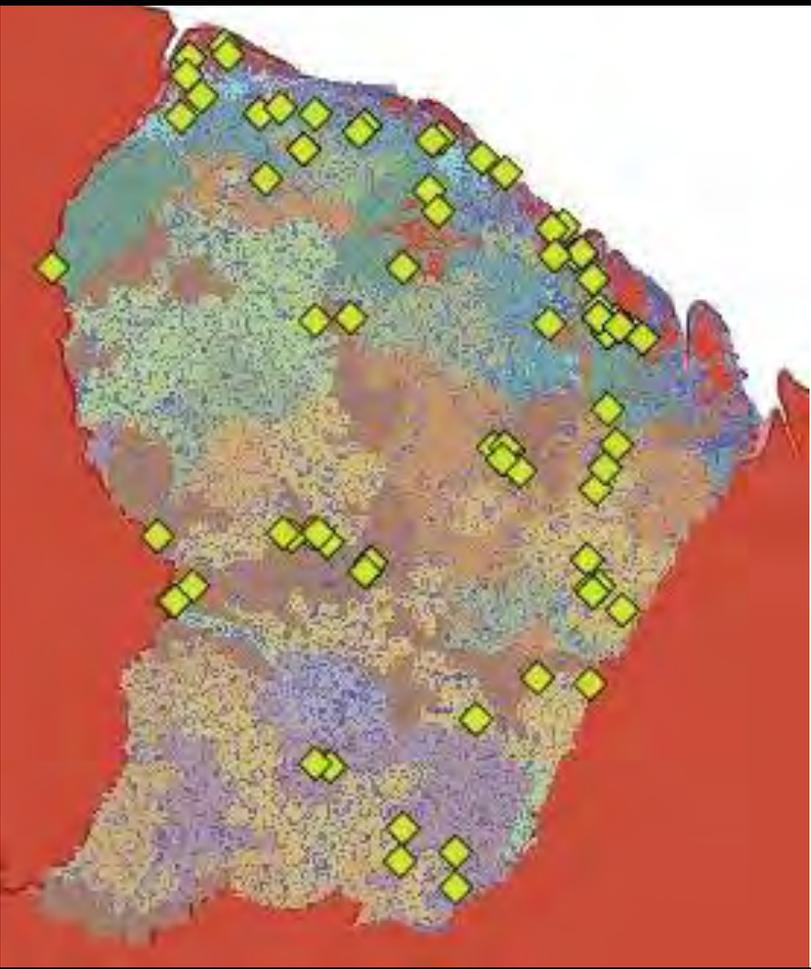
Puma concolor
Puma

Classement UICN
Préoccupation mineure



© Kwata

DISTRIBUTION



ABONDANCE	<p>Les densités calculées du puma sont de 3 à 4 individus pour 100 Km² [20]. Il n'est pas possible d'extrapoler de cette étude une superficie exacte de milieu favorable car il n'y a pas de différence significative des densités (4 sites) n'a été observée entre les différents sites d'études avec des index écologiques différents (note de 0 et 15, voir [2]). En revanche, lorsque le seuil d'empreinte humaine est supérieur à 20, l'abondance des espèces est quasi-nulle [14]. La superficie d'habitat sous ce seuil étant de 73 000 km² [2, et sa réactualisation en 2012], il est donc possible d'extrapoler 2200 et 2900 individus en Guyane, donc probablement moins de 2500 individus matures.</p>				
MENACES	<p>Les menaces pesant sur le puma sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la perte d'habitat (déforestation) [10] • la surcharge des proies [3,4,5,9,14]. L'abondance des proies décline fortement au-delà d'une empreinte humaine de 12 ce qui correspond à 24 % du territoire [14]. • la possible destruction directe en réponse aux interactions avec le bétail et les animaux domestiques. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	<p>Abondance Pas de données disponibles</p>				
	<p>Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, le puma n'étant pas inféodé à un type de forêt particulier, cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat. De plus, la surcharge diminue la qualité de l'habitat, comme cela a été précisé dans les menaces, l'abondance des proies décline fortement au-delà d'une empreinte humaine de 12 or en 2000, il y avait environ 18700 km² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 12 contre 19 800 km² en 2010 soit 2 % d'habitat perdu pour les proies en 10 ans [2 et réactualisation 2012].</p>				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	oui	
	Fréquence d'observation		Commun dans certaines régions [18]	Il existe 13 points d'observations en Amapa [19]	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC: mais B2b(iii)	LC : mais moins de 2500 individus matures	LC	DD

NOM

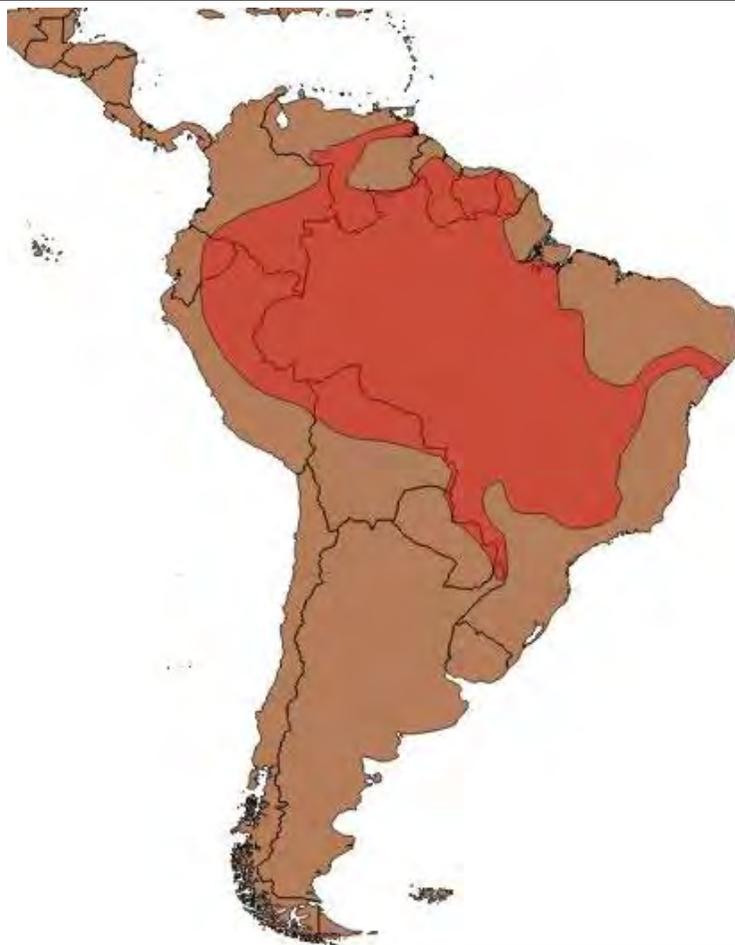
Pteronura brasiliensis
Loutre géante

Classement UICN
En danger



© G. Feuillet

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Les données de comptage en milieu non perturbé (seuil de perturbation <5, selon méthode [2]) montre une abondance de 0,8 à 1,8 individus par km de berge [21]. Les tailles de groupes observés sont en moyenne de 5 individus (± 3) en milieu non perturbé et de 2.5 individus (± 1.5) en milieu perturbé [21].				
MENACES	Les menaces pesant sur la loutre géante sont : <ul style="list-style-type: none"> • l'orpaillage [7,8]. Les données actuelles montrent qu'en 2014 l'activité minière légale et illégale a détruit en Guyane 94 km de linéaires de criques et a potentiellement pollué 4457 km de linéaires avals [22]. • Déforestation [10]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance En Guyane, les inventaires montrent que l'abondance de la loutre géante commence à chuter au-delà d'un seuil de 5. En 2000, il y avait environ 29 300 km ² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 5 contre 30 600 km ² en 2010 soit 2 % de surface d'habitat supplémentaire dans lequel l'abondance de loutre a pu chuter.				
	Habitat Entre 1990 et 2014, il y a eu près de 2900 km de linéaires de criques cumulés détruits et près de 6400 km de linéaires de criques cumulés potentiellement pollués [22]. La loutre géante n'est plus présente dans les habitats ayant une empreinte humaine supérieure à 15 [21]. En 2000, il y avait environ 13200 km ² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 15 contre 15 000 km ² en 2010 soit plus de 2 % d'habitat potentiellement perdu en 10 ans.				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	oui	
	Fréquence d'observation		Observable dans certaines régions [18,23].	Il existe 16 points d'observations en Amapa [19]	
	Etat de conservation		Pas de données récentes disponibles, depuis les travaux des années 1980-1990 [24]	La loutre est menacée par l'aménagement de la côte et de la construction de barrages hydro-électriques [19].	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC: mais B2b(iii)	EN <2500 VU C1	VU	DD

NOM

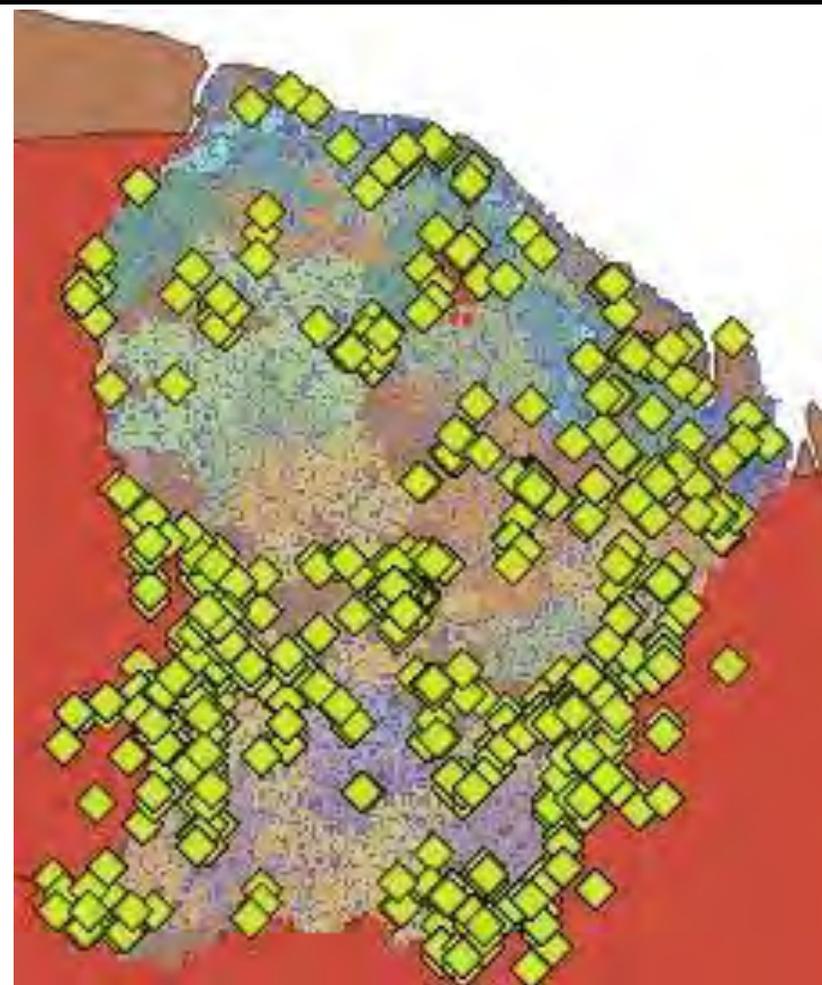
Ateles paniscus
Atèle

Classement UICN
Vulnérable



© A. Baglan

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Les données de densité publiées aux Nouragues (entre 7 et 14 individus par km ²) [25,26] sont globalement bien au-delà de données relevées sur d'autres sites [27,28] et doivent être interprétés avec beaucoup de précautions si elles sont extrapolées à l'échelle de la Guyane. Les données d'abondance provenant des IKA (37 sites en milieu non perturbé sur 20 ans) montrent des variations importantes de l'abondance avec une abondance moyenne de 0,25 individu par km (± 0.25) [3,9,27].				
MENACES	Les menaces pesant sur l'atèle sont : <ul style="list-style-type: none"> • la surchasse [3,9]. Les taux de prélèvements observés (y compris dans la chasse traditionnelle) dépassent régulièrement les taux de prélèvements maximum permettant de ne pas menacer la survie de l'espèce. • la perte d'habitat (déforestation...) [10]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance L'abondance de l'atèle commence à chuter au-delà d'un seuil de 5. En 2000, il y avait environ 29300 km ² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 5 contre 30600 km ² en 2010 soit 2 % de surface d'habitat supplémentaire dans lequel l'abondance d'atèle a potentiellement chuté.				
	Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, même si les atèles marquent une préférence pour certains types de paysages forestiers [28], cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat. L'atèle n'est plus présent dans les habitats ayant une empreinte humaine supérieure à 12. En 2000, il y avait environ 18700 km ² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 12 contre 19 800 km ² en 2010 soit 2 % d'habitat perdu en 10 ans .				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	oui	
	Fréquence d'observation		Observable dans certaines régions [29].	Il existe 13 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC : mais A2 A3 (b,c,d) estimé entre 15 et 30%	LC(b)	LC	LC	DD

NOM

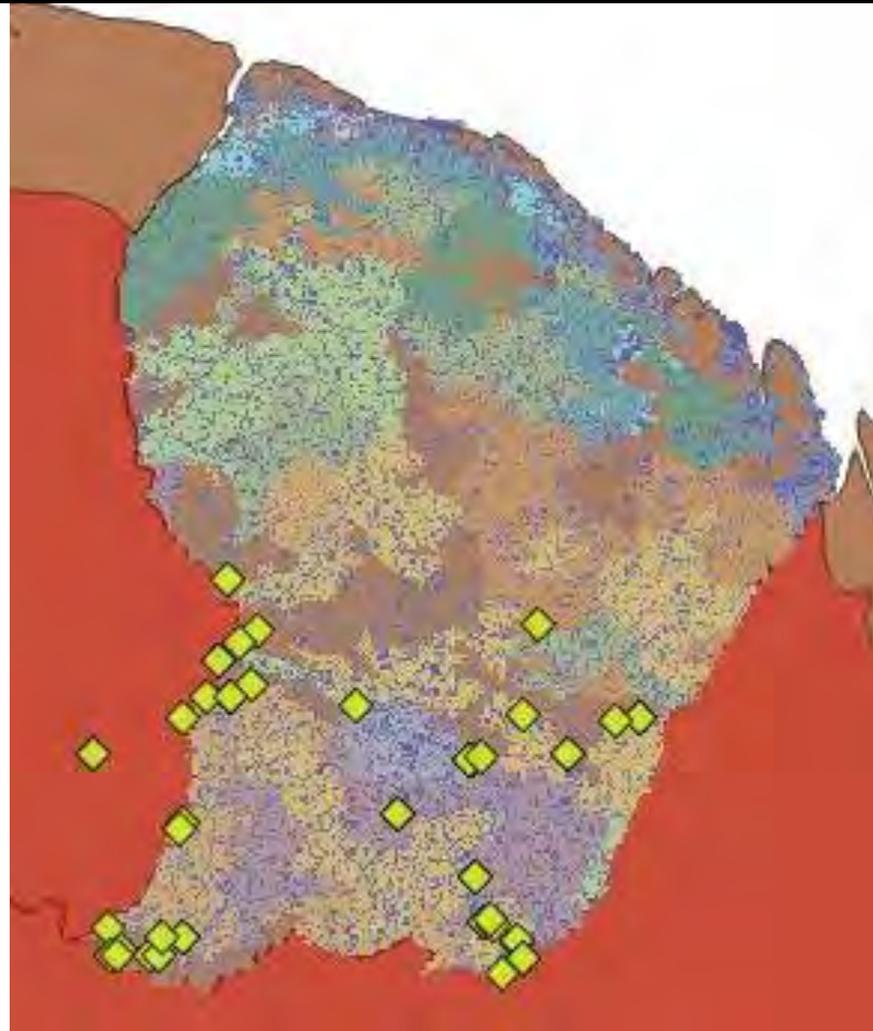
Chiropotes chiropotes
Saki satan

Classement UICN
Préoccupation mineure



© G. Feuillet / PAG

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Pas de données disponibles				
MENACES	La menace principale pesant sur le saki satan est vraisemblablement la chasse, comme pour tous les grands singes en Amazonie [9], bien qu'aucune donnée ne soit disponible précisément sur cette espèce en Guyane.				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance Pas de donnée disponible				
	Habitat On peut supposer que l'habitat du saki est stable puisque cette espèce est présente dans la moitié sud de la Guyane, c'est à dire dans le Parc Amazonien de Guyane.				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION		Suriname		Brésil	
	Présence	oui		oui	
	Fréquence d'observation	Observable dans certaines régions [29]		Il existe 7 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	DD	LC: mais AOO <2000 km ² + (b)	DD	DD	DD

NOM

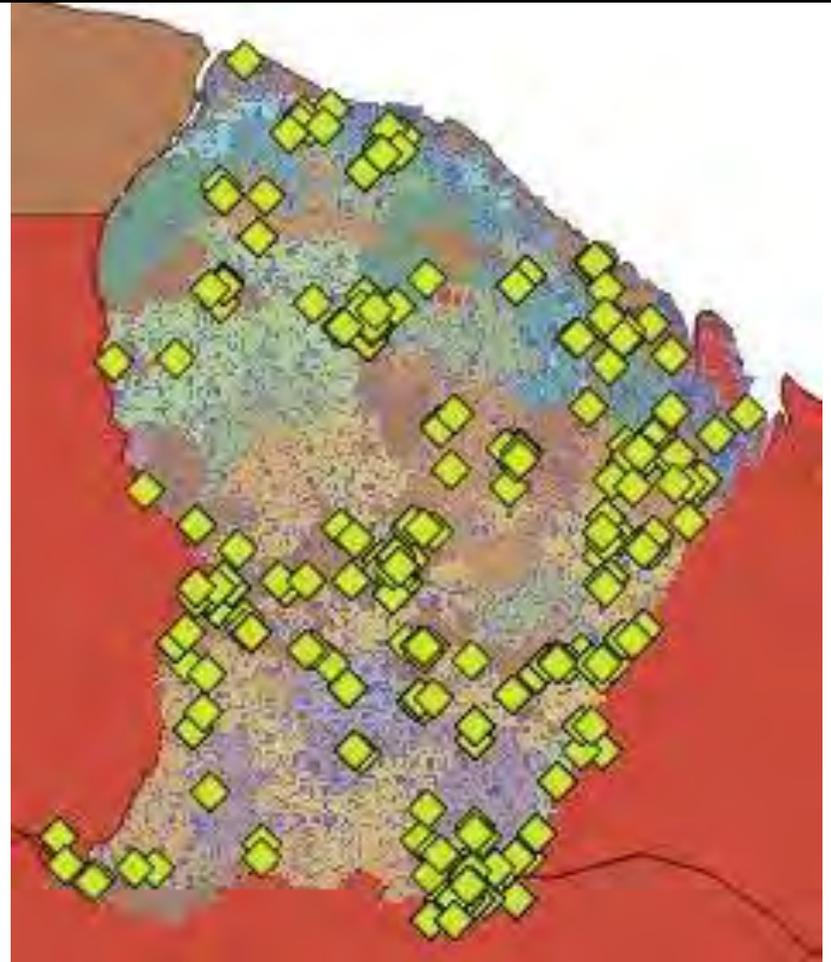
Cebus olivaceus
Capucin olive

Classement UICN
-



© A. Baglan

DISTRIBUTION



ABONDANCE	La densité du capucin est comprise entre 0.5 et 15.3 individus par km² [27].				
MENACES	<p>Les menaces pesant sur le capucin sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surchasse [9]. Les taux de prélèvements observés (y compris dans la chasse traditionnelle) peuvent dépasser les taux de prélèvements maximum permettant de ne pas menacer la survie de l'espèce. • la perte d'habitat (déforestation...) [10]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	<p>Abondance L'abondance du capucin commence à chuter au-delà d'un seuil de 5. En 2000, il y avait environ 29300 km² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 5 contre 30600 km² en 2010 soit 2 % de surface d'habitat supplémentaire dans lequel l'abondance de capucin a potentiellement chuté.</p>				
	<p>Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, même si les <i>Cebus olivaceus</i> marquent une préférence pour certains types de paysages forestiers [28], cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat. Le capucin n'est plus présent dans les habitats ayant une empreinte humaine supérieur à 25 or la surface d'habitat ayant un indice de >25 est restée stable entre 2000 et 2010.</p>				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	Oui	
	Fréquence d'observation		Observable dans certaines régions [29].	Il existe 16 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC : mais b(iii)	DD	DD	DD

NOM

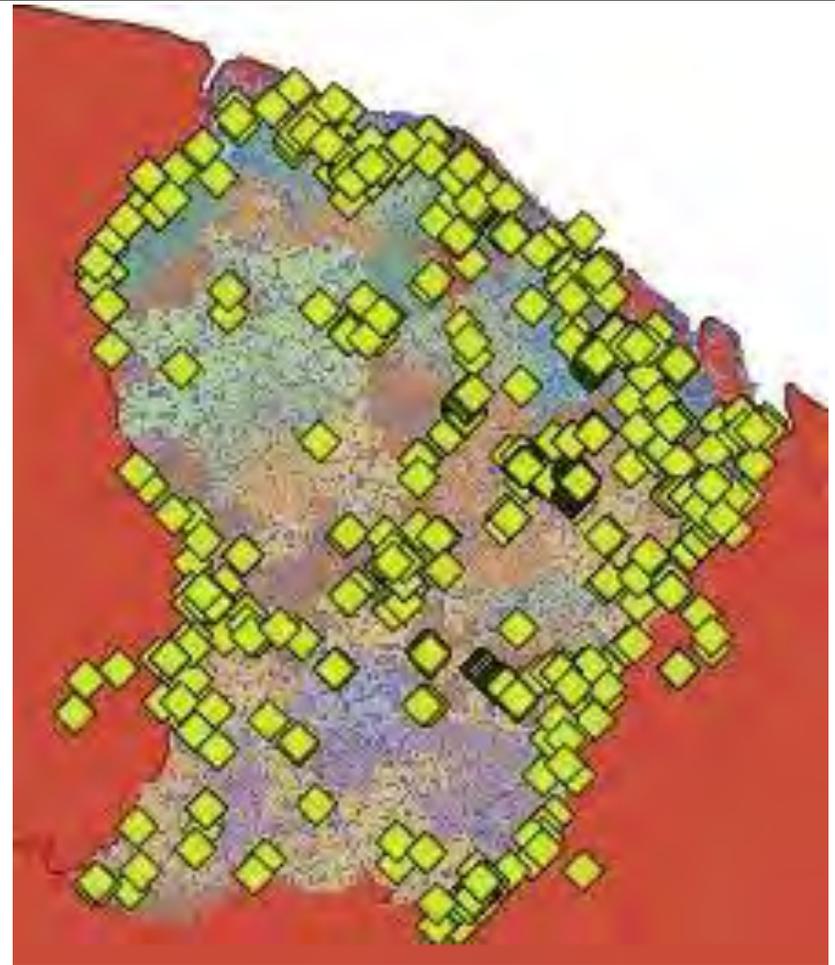
Tapirus terrestris
Tapir terrestre

Classement UICN
Vulnérable



© G. Feuillet

DISTRIBUTION



ABONDANCE	<p>La densité du tapir est de 0,3 individu par km² (densité en zone non perturbée; [4]). D'après les résultats des inventaires récents [20], le tapir disparaîtrait à partir d'un indice d'empreinte humaine de 20 (selon échelle [2]). La superficie d'habitat au-dessous de 20 étant de 73 000 km², on peut dire qu'il y a environ 20 000 individus en Guyane. La proportion d'individus matures est de 48% [30].</p>				
MENACES	<p>Les menaces pesant sur le tapir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surchasse [4]. Les taux de prélèvements observés (y compris dans la chasse traditionnelle) dépassent régulièrement les taux de prélèvements maximum (0.001 ind/km²/an). • la perte d'habitat (déforestation...) [10]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	<p>Abondance D'après les résultats des inventaires récents [20], l'abondance du tapir commence à chuter au-delà d'un seuil de 5. En 2000, il y avait environ 29300 km² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 5 contre 30600 km² en 2010 soit 2 % de surface d'habitat supplémentaire dans lequel l'abondance du tapir a potentiellement chuté.</p>				
	<p>Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, le tapir ne semble pas inféodé à un type de forêt particulier et que cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat. D'après les résultats des inventaires récents [20], le tapir n'est plus présent dans les habitats ayant une empreinte humaine supérieure à 20. En 2000, il y avait environ 10000 km² d'habitat ayant une empreinte humaine supérieur à 20 contre 10 700 km² en 2010 soit 0,8 % d'habitat perdu en 10 ans.</p>				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	Oui	
	Fréquence d'observation		Espèce commune dans certaines régions [18;29].	Il existe 19 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pression de chasse dans certaines régions [23].	En Amapa, il y a de la perte d'habitat et de la pression de chasse [19].	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC: mais AOO <2000 km ² + (b)	LC : mais <10000 individus matures	LC	DD

NOM

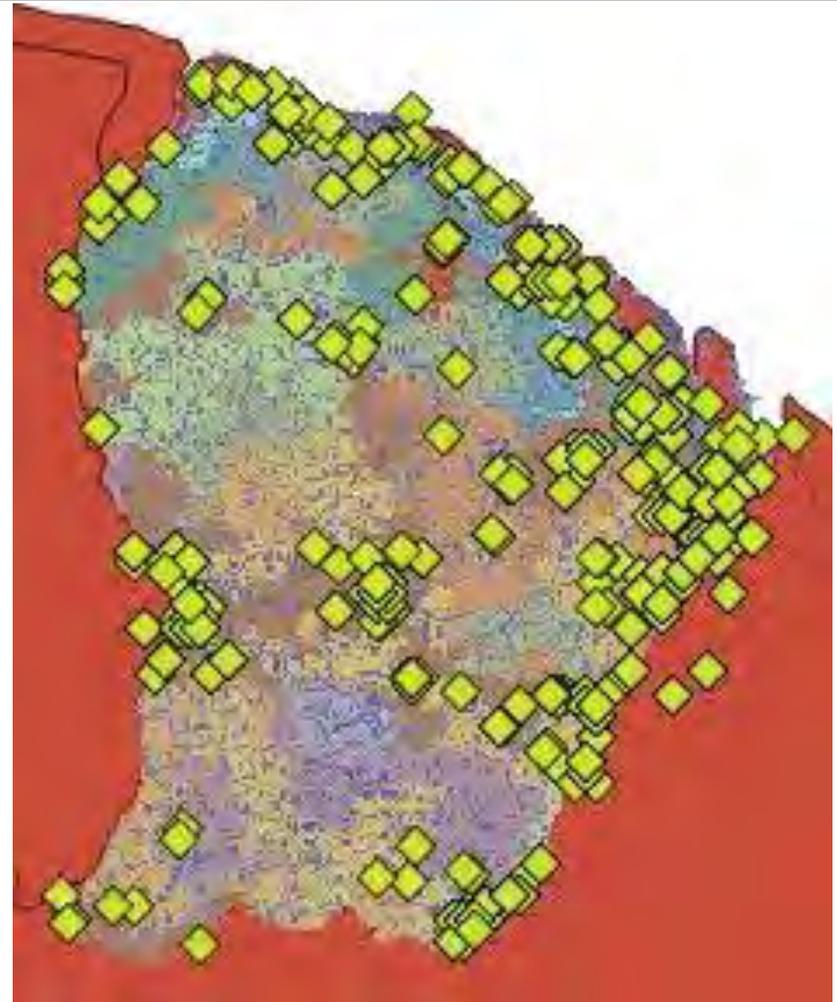
Tayassu pecari
Pécari à lèvres blanches

Classement UICN
Vulnérable



© L. Clément / PAG / ONCFS

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Les données IKA depuis la fin des années 1990 montrent des fluctuations importantes avec un pic d'abondance au début des années 2000 suivi d'une période au cours de laquelle les contacts ont été quasiment absents sur l'ensemble de la Guyane. Plus récemment (depuis 2011), on constate une tendance à l'augmentation des contacts [5]. Ces fluctuations de populations sont une caractéristique de l'espèce (cycle 10-12 ans) [31,32].				
MENACES	Les menaces pesant sur le pécarì à lèvres blanches sont : <ul style="list-style-type: none"> • la surchasse [5]. Dans les années 2000, le pécarì à lèvres blanches représente 30 à 45 % des tableaux de chasse tandis que dans les années 2010, ce dernier représente moins de 5 % (La variation de la biomasse dans les tableaux de chasse est liée aux fluctuations de la population). • la perte d'habitat (déforestation...) [10]. 				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance Il existe des fluctuations importantes enregistrées depuis 20 ans ne permettant pas de définir une tendance évolutive				
	Habitat D'après certaines estimations [10], il y aurait en Guyane 440 km² de forêt perdue entre 2001 et 2012 (estimé avec la perte d'un seuil à 30% de densité de canopée). Sur la base des connaissances actuelles, le pécarì à lèvres blanches ne semble pas inféodé à un type de forêt particulier et que cette surface de forêt perdue correspond à de la perte d'habitat.				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	Oui	
	Fréquence d'observation		Observable dans certaines régions [18]	Il existe 15 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	LC	LC (b et c)	LC mais <10000	LC	DD

NOM

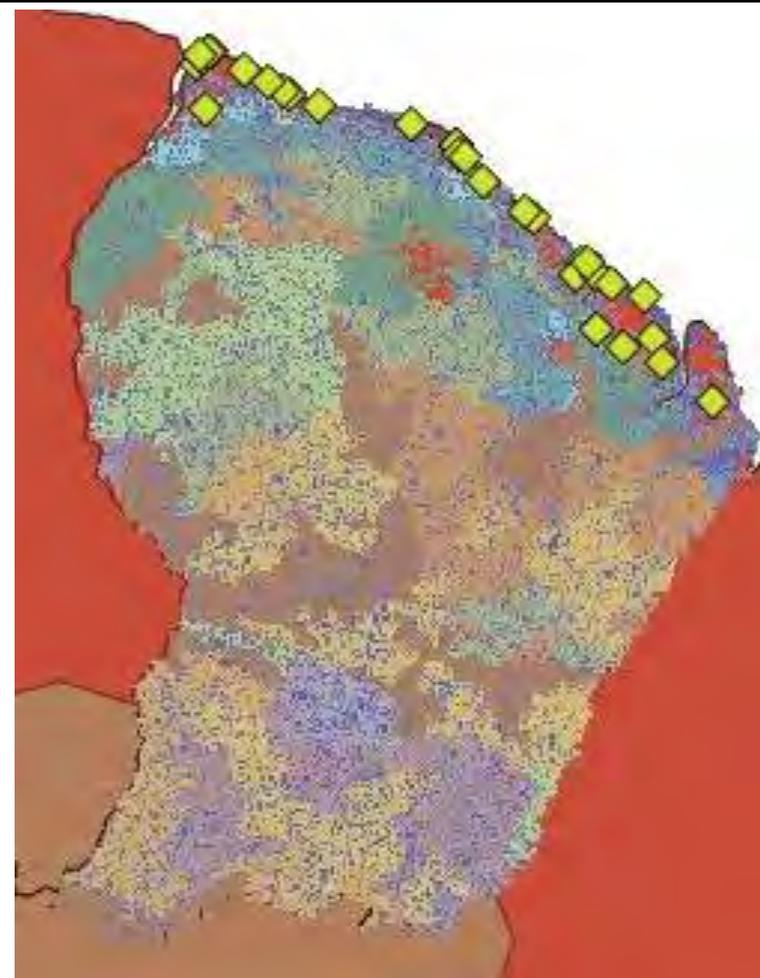
Odocoileus cariacou
Biche des palétuviers

Classement UICN
Préoccupation mineure



© R. Turpin

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Pas de données disponibles				
MENACES	La menace principale pesant sur la biche des palétuviers est vraisemblablement la chasse, bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit disponible pour la Guyane				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance Pas de données disponibles				
	Habitat La biche des palétuviers vit dans les mangroves qui sont un habitat plutôt stable en Guyane [11].				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION		Suriname	Brésil		
	Présence	oui	oui		
	Fréquence d'observation	Pas de données disponibles	Il existe 5 points d'observations en Amapa [19].		
	Etat de conservation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles		
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	DD	LC : mais B2(a)	DD	VU D2	DD

NOM

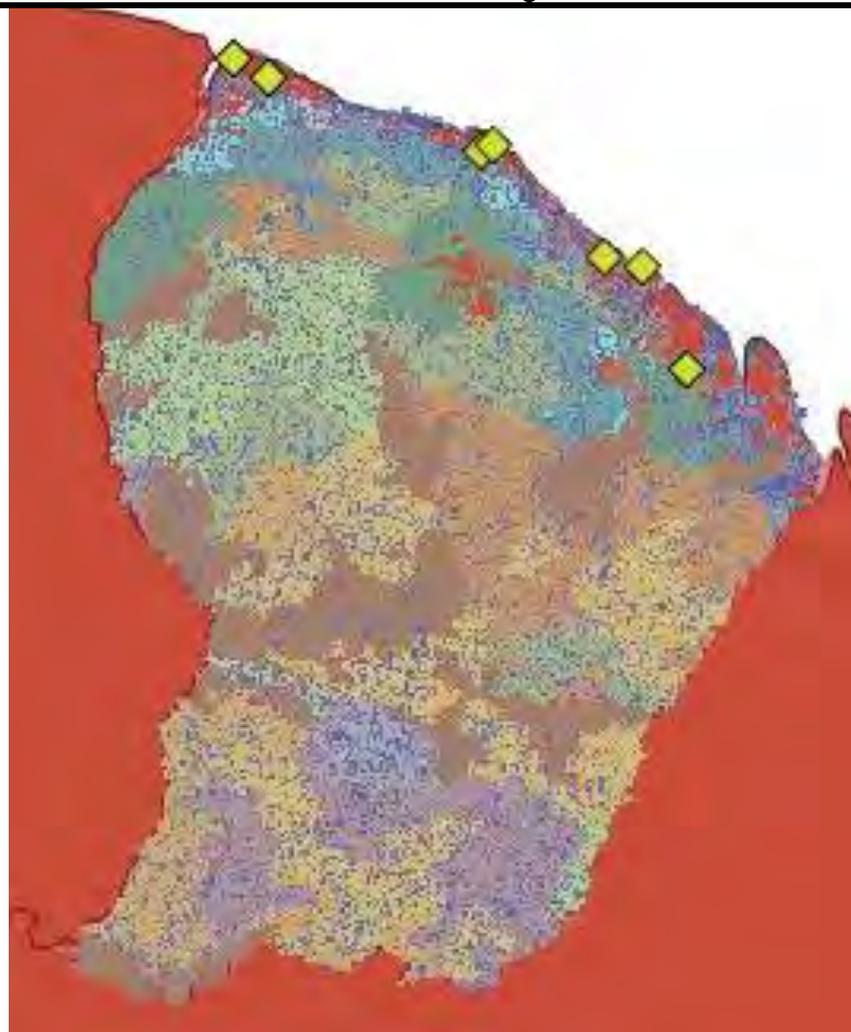
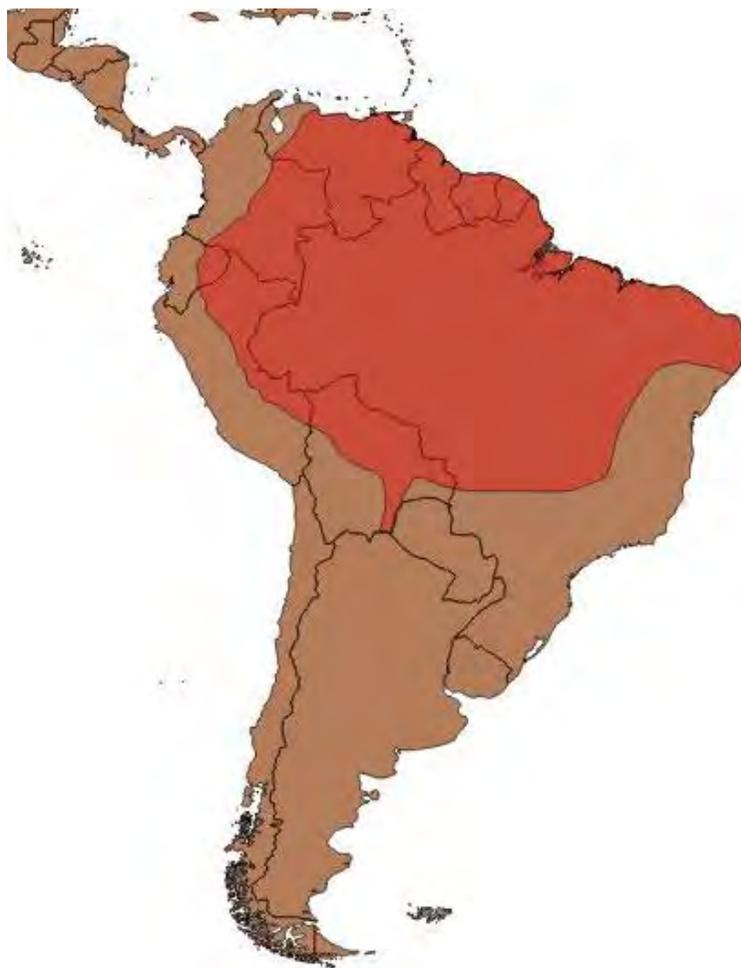
Holochilus sciureus
Rat des marais

Classement UICN
Préoccupation mineure



© A. Baglan

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Sur 251 pelotes de chouette effraie (<i>Tyto alba</i>) collectées dans la région de Sinnamary, 259 rongeurs et marsupiaux ont été identifiés et 41 % d'entre eux étaient des rats des marais [33]. Bien que cette estimation de l'abondance soit biaisée par les choix alimentaires de la chouette, cette dernière ne chasse toutefois qu'en milieu ouvert et par comparaison des proportions de chacune des espèces retrouvées dans les pelotes, on peut en conclure que le rat des marais semble être une espèce abondante dans son milieu.				
MENACES	La menace principale pesant sur le rat des marais est la perte d'habitat [11], constitué chez le rat des marais des savanes, savanes arbustives, et milieux humides ouverts.				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance Pas de données disponibles				
	Habitat Entre 2005 et 2008, les savanes sèches et inondables ont perdu 3 km² de leur surface . En revanche, les autres types d'habitats que cette espèce fréquente sont restés stables [11].				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		oui	Oui	
	Fréquence d'observation		Pas de données disponibles	Il existe 2 points d'observations en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	DD	VU (B2ab)	DD	DD	DD

NOM

Cryptonanus sp.
Opossum-souris nain des
savanes

Cryptonanus sp

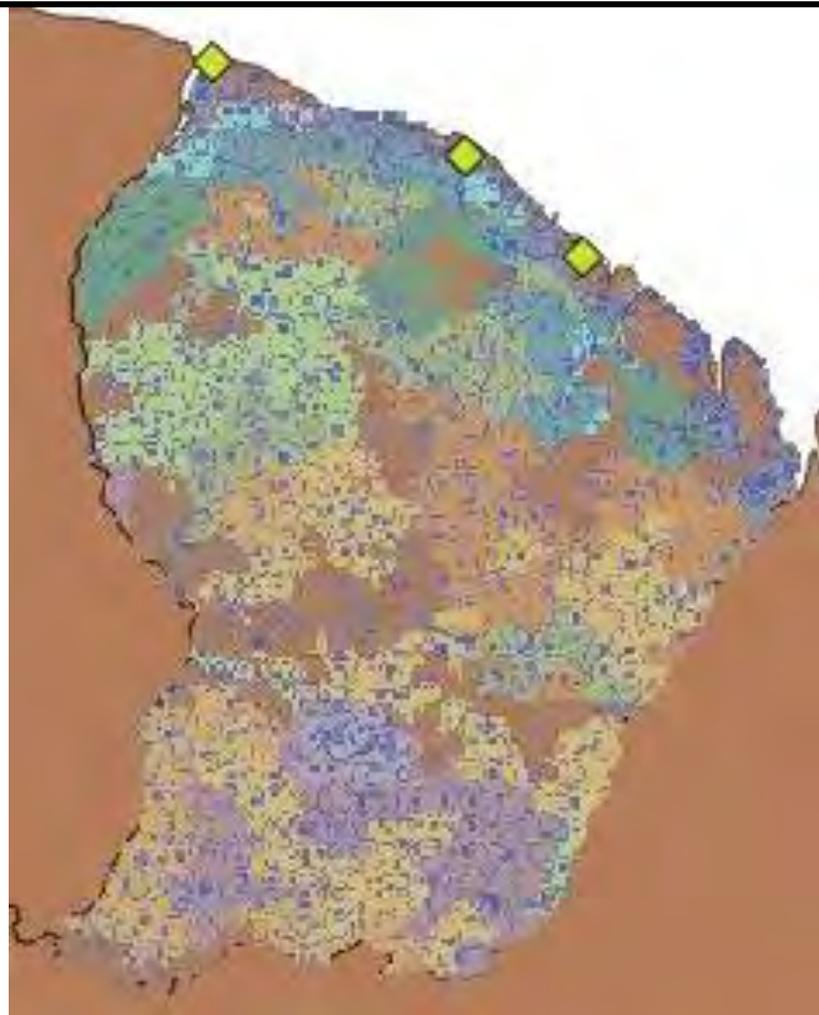
Classement UICN

-



© S. Barrioz

DISTRIBUTION



ABONDANCE	Sur 251 pelotes de chouette effraie (<i>Tyto alba</i>) collectées à Sinnamary, 259 rongeurs et marsupiaux ont été identifiés et seulement 4 % d'entre eux étaient des opossum-souris nain des savanes [33]. Bien que cette estimation de l'abondance soit biaisée par les choix alimentaires de la chouette, cette dernière ne chasse qu'en milieu ouvert et par comparaison des proportions de chacune des espèces retrouvées dans les pelotes, on peut en conclure que l'opossum-souris nain des savanes semble être une espèce rare dans son milieu.				
MENACES	La menace principale pesant sur l'opossum souris nain des savanes est la perte et le fractionnement de l'habitat. Les savanes sèches, qui constituent vraisemblablement son principal habitat, présentent une superficie totale de 140 km ² [11].				
TENDANCE EVOLUTIVE	Abondance Pas de données disponibles				
	Habitat Entre 2005 et 2008, les savanes sèches ont perdu 2 km² de leur surface [11].				
POSSIBILITES D'IMMIGRATION			Suriname	Brésil	
	Présence		non	oui	
	Fréquence d'observation		Pas de données disponibles	Il existe 3 points d'observation en Amapa [19].	
	Etat de conservation		Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	
PRE-CLASSEMENT UICN REGIONAL	CRITERE A	CRITERE B	CRITERE C	CRITERE D	CRITERE E
	DD	EN (B2(a)(b))	DD (<10000 ind. mature probable et déclin continu)	VU (D2 (<5 localités))	DD

9. Bibliographie

1. Catzeflis F. 2015. Liste des Mammifères de Guyane française.
2. de Thoisy B., Richard-Hansen C., Goguillon B., Joubert P., Obstancias J., Winterton P., Brosse S. 2010. Rapid evaluation of threats to biodiversity : human footprint score and large vertebrate species responses in French Guiana. *Biodiversity and Conservation* 19:1567-1584.
3. de Thoisy B., Renoux F., Julliot C. 2005. Hunting in northern French Guiana and its impacts on primates communities. *Oryx* 39: 149-157.
4. Tobler M.W., Hibert F., Debeir L., Richard-Hansen C. 2014. Estimates of density and sustainable harvest of the lowland tapir *Tapirus terrestris* in the Amazon of French Guiana using a Bayesian spatially explicit capture-recapture model. *Oryx* 48:410-419
5. Richard-Hansen C., Surugue N., Khazraie K., Le Noc M., Grenand P. 2014. Long-term fluctuations of white-lipped peccary populations in French Guiana. *Mammalia* 78:291-301
6. Judas J., Henry O. 1999 Seasonal variation of home range of collared peccary in tropical rain forests of French Guiana. *The Journal of Wildlife Management* 63:546-552.
7. Alvarez-Berrios N.L., Aide M.T. 2015. Global demand for gold is another threat for tropical forests. *Environmental Research Letter* 10: 014006.
8. Hammond D.S., Gond V., de Thoisy B., Forget P.M., DeDijn B. 2007. Causes and consequences of a tropical forest gold rush in the Guiana Shield, South America. *Ambio* 36:661-670.
9. de Thoisy B., Richard-Hansen C., Peres C.A. 2009. Impacts of subsistence game hunting on Amazonian primates. Springer, South American Primates: Comparative Perspectives in the Study of Behavior, Ecology, and Conservation (Developments in Primatology: Progress and Prospects). 564p.
10. Hansen M.C., Potapov P.V., Moore R., Hancher M., Turubanova S.A., Tyukavina A., Thau D., Stehman S.V., Goetz S.J., Loveland T.R., Kommareddy A. Egorov A., Chini L., Justice C.O., Townshend. J.R.G 2013. High-resolution global maps of 21st-century forest cover change. *Science* 342:850-853.
11. Expertise littoral - Occupation des sols 2001 / 2008 – ONF Guyane, GD20100125.
12. Voss R.S., Lunde D.P., Simmons N.B. 2001. The mammals of Paracou, French Guiana: a neotropical lowland rainforest fauna. Part2: Nonvolant species. *Bulletin of the American Museum of Natural History* 263:1–236.
13. Adler G., Carvajal A., Davis-Foust S. L., & Dittel J.W. 2012. Habitat associations of opossums and rodents in a lowland forest in French Guiana. *Mammalian Biology* 77:84–89.
14. de Thoisy B., Fayad I., Clément L., Barrioz S., Petridou M., Poirier E., Gond V. Predators, preys and habitat structure: can we detect key conservation areas and early signs of population collapses in a Neotropical forest ? *Biotropica*, soumis.
15. Berzins R. 2015. Eléments scientifiques et techniques issus des 4 années de suivi des conflits homme/jaguar. Rapport Cellule technique ONCFS / DEAL Guyane.
16. Zeller K.A. 2007. Jaguars in the New Millennium Data Set Update: The State of the Jaguar in 2006. Wildlife Conservation Society, Bronx, New York.

17. Guitet S., Péliissier R., Brunaux O., Jaouen G., Sabatier D. 2015. Geomorphological landscape features explain floristic patterns in French Guiana rainforest. *Biodiversity and Conservation* 24:2015-2037.
18. Alonso L.E., Larsen T.H. (eds.). 2013. A Rapid Biological Assessment of the Upper Palumeu River Watershed (Grensgebergte and Kasikasima) of Southeastern Suriname. *RAP Bulletin of Biological Assessment* 67. Conservation International, Arlington, VA.
19. Silva C.R., Martins A.C.M., Castro I.J. and E.M. Cardoso. 2012. Guia de mamíferos do estado do Amapá. 301p.
20. Association Kwata. 2009. Camera-traps for survey of felids in French Guiana. Programme SPECIES / Wildlife Conservation Society.
21. Association Kwata. 2013. Rapport de mission sur la rivière Inipi. Kwata / PAG.
22. ONF. 2015. Bilan des impacts sur l'environnement des activités minières en Guyane.
23. Alonso L.E. Mol J.H. (eds.). 2007. A rapid biological assessment of the Lely and Nassau plateaus, Suriname (with additional information on the Brownsberg Plateau). *RAP Bulletin of Biological Assessment* 43. Conservation International, Arlington, VA, USA.
24. Duplaix N. 1980. Observations of the ecology and behaviour of the giant river otter *Pteronura brasiliensis* in Suriname. *Revue d'Ecologie (La Terre et La Vie)* 34: 495-620.
25. Guillotin M, Dubost G, Sabatier D. 1994. Food choice and food competition among three major primate species of French Guiana. *Journal of Zoology* 233: 551-79.
26. Kessler P. 1998. Primate densities in the Natural Reserve of Nourages, French Guiana. *Neotropical Primates* 6: 45-6.
27. Richard-Hansen C. 1998. Gestion de la faune sauvage en Amazonie. ONF.
28. Richard-Hansen C., Jaouen G., Denis T., Brunaux O., Marcon E., Guitet S. 2015. Landscape patterns influence communities of medium- to large-bodied vertebrates in undisturbed terra firme forests of French Guiana. *Journal of Tropical Ecology* 31: 423-436.
29. O'Shea B.J., Alonso L.E., Larsen T.H. (eds.). 2011. A Rapid Biological Assessment of the Kwamalasamutu region, Southwestern Suriname. *RAP Bulletin of Biological Assessment* 63. Conservation International, Arlington, VA.
30. Medici P., Flesher K., de Mello Beisiegel B., Keuroghlian A., Desbiez ., et al. 2012. Avaliação do Risco de Extinção da Anta brasileira. *Biodiversidade Brasileira* 3: 103-116.
31. Reyna-Hurtado R., Harald Beck H., Altrichter M., Chapman C.A., Bonnell T.R., Keuroghlian A., Desbiez A.L., 6, Jose F. Moreira-Ramirez J.F., O'Farrill G., Fragoso J., Naranjo E.J. 2015. What Ecological and Anthropogenic Factors Affect Group Size in White-lipped Peccaries (*Tayassu pecari*)? *Biotropica* DOI: 10.1111/btp.12269.
32. Fragoso J.M.V. 2004. A long-term study of white-lipped peccary (*Tayassu pecari*) population fluctuations in northern Amazonia—anthropogenic versus “natural” causes. In K.M. Silvius, R.E. Bodmer and J.M.V. Fragoso (eds.). *People in Nature: Wildlife Conservation in South and Central America*. Columbia University Press, New York, USA.
33. Baglan, A. et F. Catzeflis. 2014. Barn owl pellets collected in coastal savannas yield two additional species of small mammals for French Guiana. *Mammalia* DOI 10.1515/mammalia-2014-0120.